

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

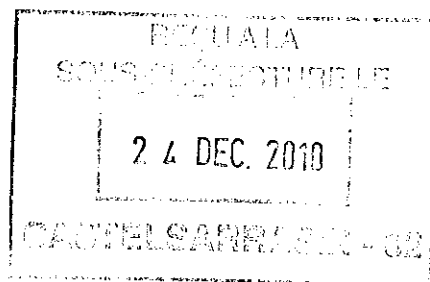
ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoints,**
Mme. Eliane BENECH, **Conseillers Municipaux**

M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

10 – 23 Décembre 2010
TARIFS DES DROITS DE PLACE

Rapporteur : M. CHAUMERLIAC



Vu la délibération n°15 en date du 22 décembre 2005, portant tarifs des droits de place sur la commune de Moissac, modifiée par la délibération n° 10 en date du 10 décembre 2009.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire faisant part de la volonté d'augmenter les tarifs de 3 %,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 24 voix pour ; 3 voix contre (Mme ROLLET ; MM. ROQUEFORT ; CHARLES) et 4 abstentions (Mmes GALHO ; NICODEME ; MM. BENECH ; GAUTHIER),

FIXE les tarifs des droits de place comme indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2011

	TARIFS		TARIFS FOIRES	
	En €uros		En €uros	
	2010	2011	2010	2011
MARCHES FORAINS				
Place des Récollets et Rues adjacentes Tarifs abonnés le m ²	0.64	0.66	0.70	0.72
Tarifs passagers	2.44	2.50	6.40	
INDUSTRIELS FORAINS				
Petits métiers (par jour)	53.00	55.00		
Gros métiers le m ²	2.60	2.70		
En façade	2.70	2.80		
MACHINES AGRICOLES ET AUTOS				
Voitures automobiles	2.80	2.90	4.90	5.00
CIRQUES				
Cirques le m ²	3.60	3.60		
ETALAGE DEVANT LES MAGASINS				
Le m ² par an	24.00	25.00		
Rue de la République	50.00	51.50		
EMPLACEMENT VENTE DE FLEURS CIMETIERE DE LA DEROCADÉ	36 + de 3 jours forfait de 108 €	37 + de 3 jours forfait de 111 €		
Camion magasin	130.00	130.00		

REÇU A LA
 SOUS-PRÉFECTURE
 24 DEC. 2010
 CANTON DE MOISSAC

Pour copie conforme
 Moissac le 24 décembre 2010
 Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :